



1, Place de l'Hôtel de Ville  
68210 DANNEMARIE  
Tel : 03 89 25 00 13  
Fax : 03 89 08 03 11  
✉ mairie@dannemarie.fr

## REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

### ARRETE DU MAIRE

Autorisant l'exploitation d'un débit de boisson temporaire

**Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,**

VU la demande présentée par Mme BUECHER Nathalie, Présidente de l'association « Les Amis de l'Hôpital », domiciliée 6 rue du 17 Février à 68210 BALLERSDORF, en date du 08 mars 2019 ;

VU les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'arrêté préfectoral n° 952492 du 8 Décembre 1995, modifié, portant règlement de police ;

VU l'article L 3334-2 du Code de la Santé Publique ;

### ARRETE

**Article 1er** : Madame BUECHER est autorisée à ouvrir un débit de boisson exceptionnel et temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie, le samedi 23 novembre 2019, de 18 heures à 2 heures, à la salle polyvalente de Dannemarie, à l'occasion d'une soirée organisée au profit de l'association.

**Article 2** : Monsieur le Maire de Dannemarie et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Dannemarie, le 24 mai 2019.

Le Maire :  
Paul MUMBACH

